



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 53936

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la grippe A. Il désire savoir si la France envisage de passer au niveau d'alerte maximal.

Texte de la réponse

Les autorités sanitaires ont été informées le 24 avril 2009 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de la survenue de cas groupés d'infections respiratoires sévères dans plusieurs villes du Mexique (800 cas dont 60 décès) depuis le mois de mars ainsi que de 8 cas bénins de grippe liés à un nouveau virus grippal A (H1N1) aux États-Unis. Face à cette menace, le gouvernement a immédiatement mis en oeuvre plusieurs mesures du plan national de réponse à une menace de pandémie grippale préparée et actualisée régulièrement depuis 2005 sous l'égide du délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire. Les recommandations de l'OMS et le suivi épidémiologique effectué par l'Institut de veille sanitaire (InVS) ont conduit le Gouvernement français à passer en situation 4 puis 5A du plan national de prévention et de lutte contre la pandémie grippale. Le niveau mondial d'alerte a été élevé le 11 juin 2009 par la directrice générale de l'OMS, de la phase 5 à la phase 6. Au vu de la situation épidémiologique nationale, le Gouvernement n'a pas jugé justifier de passer en situation 6 du plan national. Cette décision pourrait être prise par le Premier ministre si l'évolution de la situation nationale le justifiait ce qui ne peut être exclu avec l'arrivée de l'automne.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53936

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6341

Réponse publiée le : 6 octobre 2009, page 9507